

Demande de référendum contre la loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la recherche

Aboutissement

Vu le rapport du Bureau fédéral de statistique sur la vérification des listes de signatures à l'appui de la demande de référendum contre la loi fédérale du 7 octobre 1977¹⁾ sur l'aide aux hautes écoles et la recherche, il est

décidé:

1. La demande de référendum contre la loi fédérale du 7 octobre 1977 sur l'aide aux hautes écoles et la recherche a abouti, les 30 000 signatures valables exigées par l'article 89, 2^e alinéa (ancienne version, en vigueur jusqu'au 25 décembre 1977), de la constitution ayant été recueillies.
2. 39 243 signatures, dont 38 899 valables, ont été déposées à la Chancellerie fédérale avant le 25 décembre 1977.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au Comité référendaire contre la loi sur l'aide aux universités, à l'attention de M. Otto Fischer, conseiller national, case postale 4059, 3001 Berne.

19 janvier 1978

Chancellerie fédérale suisse:

Le chancelier de la Confédération, Huber

¹⁾ FF 1977 III 199

**Référendum
contre la loi fédérale du 7 octobre 1977
sur l'aide aux hautes écoles et la recherche**

Signatures par cantons

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	6 564	68
Berne	8 515	40
Lucerne	1 780	9
Uri	108	3
Schwyz	891	4
Unterwald-le-Haut	160	—
Unterwald-le-Bas	216	—
Glaris	308	1
Zoug	584	2
Fribourg	421	3
Soleure	818	8
Bâle-Ville	969	—
Bâle-Campagne	1 180	3
Schaffhouse	606	2
Appenzell Rh.-Ext.	563	—
Appenzell Rh.-Int.	58	—
Saint-Gall	2 361	45
Grisons	1 173	11
Argovie	3 372	38
Thurgovie	1 871	10
Tessin	160	2
Vaud	2 840	20
Valais	414	5
Neuchâtel	728	4
Genève	2 239	66
Suisse	38 899	344

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1978
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	07
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	14.02.1978
Date	
Data	
Seite	241-275
Page	
Pagina	
Ref. No	10 102 072

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.